

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
« CHANTIERS D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE » DU CONSEIL DE  
DEVELOPPEMENT**

**Réunion du 7 octobre 2003 à Marciac**

**Etaient présents :** Eric Coeurdacier; Roger Cazenave ; Marie Baudouin ; Elisabeth Chéoux ; Monique Plassman ; Catherine Carper ; Lise Lorenzi ; Marcel Orlianges ; Eric Dessez.

**I ) Présentation des participants :**

- Eric COEURDACIER : Association culturelle ACT 2  
30 adhérents : artistes professionnels dont beaucoup sont bénéficiaires du RMI  
  
But : création, rénovation, commercialisation de différents supports : bois, verre, soudure.
- Roger CAZENAVE : Coordinateur au Conseil de Développement
- Marie BAUDOIN : Directrice de l'association intermédiaire VVOLTAJ à Vic Bigorre  
Secteur d'activité : Vic Bigorre, Maubourguet, Castelnaud Rivière Basse, Rabastens, Trie/Baise.
- Elisabeth CHEOUX : Cellule emploi formation de Maubourguet  
Secteur d'activité : Vic Bigorre, Rabastens, Maubourguet, Castelnaud Rivière Basse
- Monique PLASSMAN : Mission locale du Gers  
Secteur d'activité : Marciac, Montesquiou, Plaisance, Riscle
- Catherine CARPER : Directrice de l'association intermédiaire l'A.J.V.V.T.  
Secteur d'activités : Aignan, Plaisance, Riscle.
- Marcel DORIANGE : Président de l'association intermédiaire ENERGIE M4  
Secteur d'activité : Marciac, Vilcomtal, canton Miélan
- Eric DESSEZ : Directeur ENERGIE M4.

**II ) Rappel du contexte et de la méthode dans lesquels s'inscrit le groupe de travail :**

Eric Dessez présente le but de la réunion de la commission « emploi, formation, insertion »

1 ère phase : réunion de la commission « emploi formation insertion » du conseil de développement le 12 février 2003 puis organisation d'une première phase de travail de réflexion large sur la problématique de l'emploi de la formation et de l'insertion dans le pays du val d'adour.

Cela a donné lieu à des réunions ouvertes au public et des réunions de préparation.

2<sup>ème</sup> phase : 4 groupes de travail vont se réunir chacun 1 fois par mois d'ici à la fin de l'année pour faire des propositions d'actions. Pour le groupe « chantiers... » les rencontres auront lieu les 1<sup>er</sup> mardis de chaque mois soit pour les prochaines rencontres le 4 novembre à Maubourguet si possible et le 2 décembre à villecomtal.

3<sup>ème</sup> phase : chaque groupe devra d'ici la fin du premier trimestre 2004 déterminer un ou des porteurs de projet et préparer les demandes de financements nécessaires à la faisabilité ou à l'étude de la faisabilité du projet.

4<sup>ème</sup> phase : financement leader plus fin 2004.

### **III ) Rappel des constats :**

- manque d'outils de proximité pour la mise au travail, manque entreprise d'insertion, de chantier d'insertion, d'actions en milieu rural...
- l'aide à la mobilité géographique
- l'accès aux différentes prestations : formation, accompagnement, bilan
- dégradation des conditions de vie dans les aspects périphériques à l'emploi : horaires parcellisés dans certains secteurs d'activité (agro-alimentaire, métiers de l'aide à domicile,...) rendant difficile l'organisation de la vie (gardes d'enfants, coûts des déplacements en augmentation, organisation familiale plus difficile, etc...)
- frontière entre l'emploi et le non emploi ou entre le statut de salarié et le statut de non salarié plus indéterminée.

### **IV ) Proposition de programme pour les 3 réunions du groupe de travail :**

1 ) état des lieux et détermination des manques tant en ce qui concerne les types de structures que les types d'activités.

2 ) restitution de l'état des lieux transmise avec le compte rendu de la 1<sup>ère</sup>. Séance. Analyse et choix des axes de recherche.

3 ) choix d'un ou plusieurs porteurs de projet et préfiguration d'une demande de financement.

### **V ) Etats des lieux des structures travaillant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique sur le pays du val d'Adour :**

#### **1 ) 4 associations intermédiaires :**

- VVOLTAJ : siège à Vic en Bigorre. Couvre les cantons de Vic, Rabastens, Castelnau rivière basse et Maubourguet. Agrément non utilisé sur Pouyastruc et Trie sur Baïse.
- Vivre : siège à Pontiacq Villepinte . Couvre le canton de Montaner et enclaves ainsi que Tarasteix, Oroix et Pintac soit 23 communes.
- AJVVT : siège à Aignan. Couvre les cantons de Aignan, Plaisance et Riscle.
- Energie M4 : Siège à Marciac. Couvre les cantons de Marciac, Miellan, Mirande et Montesquiou.

#### **2 ) Chantiers d'insertion :**

- « Passages protégés » dont le siège est à Tarbes et qui emploie 3 à 4 CES à Vic en Bigorre.
- « Récupération » dont le siège est à Tarbes. Evolue dans le domaine de la récupération de papiers et cartons sur le département des hautes pyrénées.

### **3 ) 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion :**

- B2I (Bigorre Intérim d'Insertion) dont le siège est à Tarbes. La partie de son activité sur le pays du Val d'Adour semble relativement limitée. Une convention a été signée avec VVOLTAJ mais n'est pas appliquée.
- APS dont le siège est à Pau intervient semble-t-il sur une partie du Pays.

### **4 ) Actions d'aide à la mobilité :**

- Récupération a un projet d'action intitulé « mob 65 ». Le projet en est au stade de l'enquête de besoins en matière de mobilité sur le département des hautes pyrénées.
- MIG 32, créée en 2002 doit démarrer son activité dans, les prochains jours. Elle consistera en 2 types d'action : un service de location de mobylette et voiture d'une part ; et un camion atelier d'autre part. Ce dernier permettra aux bénéficiaires des minimas sociaux de faire eux même l'entretien courant de leur véhicule avec l'aide d'un encadrant.

### **5 ) Entreprises d'Insertion par l'Activité Economique :**

Un projet est en cours d'élaboration avec l'association « Villages Accueillant » de Laloubère (Hautes Pyrénées). Il se situera sur le site de la ferme Aurensan (16 has.) à Maubourguet.

3 pôles d'activité y sont prévus :

- une exploitation agricole.
- des jardins et parcs en tant que chantier école.
- Une activité d'accueil (scolaire, touristes, etc...)

### **6 ) Act 2 :**

Association dont l'objectif est d'aider les artistes à valoriser leur savoir-faire au moyen de 3 actions :

- gestion d'une galerie d'art à Marciac.
- rapprochement des artistes avec les entreprises du bâtiment pouvant être intéressées par leur savoir faire.
- Projet de création d'une structure de fabrication de mobilier décoratif à partir de matériaux de récupération.
- Sur les Hautes Pyrénées, Marie énumère les structures d'insertion existantes :

Des projets existent en ce qui concerne le groupement d'employeur « les 4 saisons » et les amis du château de Labatut.

**Enfin, plusieurs structures ou actions ont cessé de fonctionner :**

- Forinserplast située à Beaumarchès a employé jusqu'à 6 postes d'insertion dans le domaine du traitement de plastiques de récupération.
- Un chantier d'entretien des berges de rivières et des sentiers de randonnées des chemins de St. Jacques avec « Faire ».

## **VI ) Analyse :**

### **1 ) Sur le type de structures :**

On peut donc observer une quasi absence en ce qui concerne les formules de type EIE et chantiers d'insertion, si ce n'est le projet de la ferme d'Aurensan et les 3 CES de « passage protégés » à Maubourguet.

Compte-tenu des besoins repérés lors des réunions de la commission emploi formation insertion, il apparaît indispensable de continuer à creuser la piste d'une structure de ce type.

Monique Plassman fait observer que l'on peut être sceptique sur l'efficacité des chantiers d'insertion en CES si aucune structure de type E.I.E. ne vient prendre le relais.

Eric Dessez propose que l'on envisage également la possibilité de créer une régie rurale. La formule est issue du réseau des régies de quartier. Une structure de ce type a été créée avec succès à Mauvezin et une autre à Lectoure.

Il est proposé qu'une présentation de chacune des formules soit jointe au compte rendu.

### **2 ) Sur le type d'activités :**

plusieurs pistes seraient à étudier parmi lesquelles :

- la rénovation des logements insalubres à des fins de location pour des personnes en difficulté. L'association « Revivre » située à l'Isle Jourdain intervient sur ce type de créneau y compris dans des communes du Val d'Adour. Le but essentiel est l'auto réhabilitation par les propriétaires ou les locataires de logement. L'association n'a donc pas de salariés en insertion.
- La rénovation du petit patrimoine public.
- La gestion des déchets.
- Le multiservice pour les particuliers ou les collectivités locales. De nombreux travaux de courte durée n'intéressent pas les entreprises et ne peuvent être assurés par les A.I. du fait de la réglementation (pas d'encadrement, pas de devis, pas de matériel). Une régie rurale apporterait une réponse concrète à ces demandes. Elle permettrait également de proposer une alternative au travail clandestin chez les particuliers. Enfin, cela pourrait intéresser les collectivités locales affectées par la restriction des mesures CES et CEC.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Les régies de quartier au service de la citoyenneté

---

### **Le statut juridique**

Une régie de quartier est une association de la loi de 1901. Il n'y a guère de choix. Ce statut peut cependant s'agréments de variantes diverses. D'abord une régie de quartier peut aussi être entreprise d'insertion. C'est de sa part un choix stratégique. Dans ce cas, l'entreprise d'insertion est une des activités de la régie. Il arrive que, dans le cas d'une telle intégration de l'entreprise d'insertion dans la régie, les pouvoirs publics (en particulier les Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, DDTEFP), pour y voir clair, incitent à séparer les activités. Le point de vue de la régie est bien sûr attaché à l'efficacité de son intervention sociale, qui demande au contraire que les activités relevant de l'entreprise d'insertion et celles, globales, qui dépendent de la régie soient liées. Elles tiennent donc à mutualiser les deux types d'activités et les deux modes d'intervention.

#### **• La question de la gestion urbaine**

Les régies sont d'abord, dans leur nature, des instruments de gestion urbaine. Leur métier, c'est l'entretien de la ville. Ce qu'elles savent faire et ce pourquoi elles vendent leur travail, ce sont des prestations de nettoyage, d'entretien, d'embellissement de la ville.

Ce métier de la régie doit rester au cœur de sa pratique. La régie pourra ensuite diversifier ses activités. Comme n'importe quelle entreprise, elle pourra développer d'autres prestations ou services. Mais à condition que la gestion urbaine reste son identité professionnelle et qu'elle soit assurée avec le professionnalisme qui lui permettra d'aborder la concurrence avec succès sur le plan purement technique.

#### **• De l'insertion par l'activité économique au développement solidaire**

L'insertion par l'activité économique est une pratique née de la crise et du chômage. On dirait plus heureusement insertion par le travail ou intégration par le travail. L'idée part du constat que plus longtemps une personne est restée au chômage, plus il lui est difficile de recommencer à travailler. Cette difficulté vient du fait que le manque de travail est une calamité qui en amène d'autres. La relégation par l'absence de travail écarte les chômeurs d'une vie sociale normale. Des difficultés familiales, de santé, d'habitat, de voisinage s'ensuivent, et bien d'autres. Une des façons d'aider les gens en proie à ces difficultés à s'en sortir est de les accompagner dans leur remise au travail. Pour cela il existe de nombreuses organisations. Certaines entreprises ordinaires procèdent à cet effort. D'autres entreprises sont même spécialisées dans la démarche, ce sont les entreprises d'insertion. Les associations intermédiaires, les entreprises d'intérim d'insertion contribuent aussi à cet effort. Des groupements d'entreprises, les GEIQ (Groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification), mutualisent leurs moyens afin d'accomplir cette tâche difficile. Des associations de toutes sortes participent à ce mouvement dont le besoin est aujourd'hui loin d'être satisfait.

Les régies de quartier contribuent à cet effort général. Une de leurs vocations est d'accompagner dans le retour au travail des personnes qui en avaient perdu les habitudes. Elles emploient des gens du quartier qui sont au chômage. Parfois elles emploient des personnes qui sont au chômage depuis longtemps. Cette mission difficile les oblige à mettre en place des méthodes et des moyens pour suivre ces personnes, pour les aider à comprendre le sens de leur tâche, à collaborer avec d'autres travailleurs, à respecter les procédures de travail, à rendre compte de leur mission. Parfois il faut aller plus loin : aider quelqu'un qui est aux prises avec l'alcoolisme ou d'autres drogues à s'en débarrasser de façon à pouvoir rester au travail. Ou bien accroître l'efficacité de quelqu'un d'autre qui s'exécute trop lentement. Ou encore aider celui qui n'arrive pas à se lever le matin, à être à l'heure, à saluer ses collègues, à être responsable de la tâche qu'on lui a confiée. Cette mission générale s'accompagne souvent de formation, d'encadrement rapproché, d'attention à l'ensemble de la personne.

Certaines régies de quartier choisissent, afin d'assurer de façon plus efficace ou plus approfondie cette mission d'insertion, de devenir, pour partie, des entreprises d'insertion. Elles peuvent alors

disposer, après négociation avec la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, de postes d'insertion. L'attribution de tels postes offre des avantages, en particulier, le financement au poste. Mais, mis à part ce financement au poste attaché à la qualité d'entreprise d'insertion, les régies de quartier ne profitent, a priori, d'aucun dispositif particulier d'allégement, hormis ceux du droit commun.

Ainsi les régies sont-elles, pour partie, des structures d'insertion par l'activité économique. Lorsque le groupe porteur d'un tel projet se constitue, il lui faut donc vérifier si la forme qui lui convient le mieux est bien celle de la régie de quartier. La forme de l'entreprise d'insertion, de l'association intermédiaire ou de l'entreprise d'intérim d'insertion peut en effet être davantage appropriée que celle de la régie, qui implique d'autres dimensions.

On a longtemps illustré la façon de faire des structures qui pratiquent l'insertion par l'activité économique par la métaphore du sas. Selon cette métaphore, la structure d'insertion est un endroit intermédiaire, un endroit entre deux, dans lequel la personne en insertion passe le temps qu'il faut pour se reconstruire. Une fois la personne remise sur pied, elle entrerait dans une entreprise ordinaire, pour un emploi de droit commun.

Nous ne reviendrons pas ici sur un débat qui met en question la pertinence de cette métaphore du sas. Le fait est qu'aujourd'hui les emplois standards dans les entreprises ordinaires sont de plus en plus rares et qu'il n'est pas simple de placer les personnes qui, ayant travaillé dans une régie, cherchent un autre emploi. Plutôt donc que de chasser des emplois devenus introuvables, certaines structures d'insertion ont tendance à construire et structurer une sphère économique modeste et originale fondée sur des valeurs de solidarité que suscite la crise de l'emploi. Cette démarche comprend les types d'entreprises et d'associations évoquées plus haut mais aussi d'autres outils de conseil, de constitution du capital, de gestion, de développement local. Secteur, mouvance, projet en cours, l'économie solidaire ou, mieux, l'économie de développement solidaire est en tout cas un réseau qui se place en contrepois et en complément de l'économie de marché, qui aujourd'hui est destructrice d'emplois. Son sens est d'inverser le rapport de l'homme et de la machine économique. De définir l'économie comme une ressource pour les hommes et non pas les hommes comme une ressource pour l'économie.

## **Les régies de quartier dans des réseaux (2)**

Deux facteurs conduisent les régies de quartier à lier leur action à l'intervention de réseaux. Le premier tient à leur modestie. Organisation de petites tailles et n'ayant pas vocation à croître, les régies ont besoin d'appartenir à des ensembles qui les dépassent de façon à peser sur les situations qu'elles rencontrent. La seconde raison a trait à la complexité du domaine des régies de quartier, complexité qui requiert la collaboration d'autres acteurs qui, de proche en proche, constituent des réseaux. Trois réseaux semblent organiser les relations des régies avec leur environnement.

- **Le réseau local**

Les réseaux locaux comprennent aussi bien des acteurs qui peuvent concourir, par sympathie ou intérêt ponctuel, à ce fonctionnement. Les réseaux sont, dans ce sens des tressages indéfinis de relations interpersonnelles et de confiance. On y trouve des personnes qui n'ont ou n'auraient aucune raison institutionnelle de soutenir les régies. Tel proviseur, tel chef d'entreprise, tel fonctionnaire de l'Etat font partie du réseau local par accident, par affinité ou par rencontre. Deux remarques s'imposent.

La première est qu'un réseau est par nature informel et qu'il convient de lui conserver ce caractère informel sous peine d'en faire autre chose (un système partenarial, une organisation). Le caractère informel du réseau permet à chacun de ses participants de conserver la liberté d'implication qui fait la valeur des implications. Le réseau est fondé sur une confiance, et la confiance se défie des engagements formels.

La seconde remarque est qu'un réseau n'existe que s'il est vivant. Il ne suffit pas de "connaître quelqu'un qui...". Il faut que ce quelqu'un cultive avec la régie ou avec un de ses membres une relation vivante d'estime ou d'intérêt. Et donc la vie d'un réseau local constitué autour d'une régie de quartier, ou dans lequel elle prend place, dépend de la capacité de cette dernière à participer à son animation. Un réseau demande à être stimulé en permanence. Il faut organiser des rencontres, faire des visites, envoyer des courriers et

des cartes de vœux, rédiger des notes et des journaux locaux, participer à des tables rondes.

- **Le réseau professionnel**

les régies de quartier ne sont pas seules à faire le travail difficile de l'insertion, du tissage du lien social, du développement solidaire. D'autres acteurs, en France, en Europe et ailleurs, réfléchissent de la même façon, ont des problèmes professionnels à résoudre. Il est indispensable que chaque régie se sente responsable du maintien de ce réseau professionnel.

Certains acteurs font partie naturellement du réseau professionnel. Ce sont par exemple les autres structures qui contribuent de façon désintéressée du profit, au tissage du lien social. Il faut citer les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion, les organismes de développement local, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, les associations caritatives.

Ce réseau est moins un réseau d'intervention qu'un réseau d'échanges de pratiques, d'apprentissage et d'approfondissement des pratiques. De la même façon, il demande à être activé en permanence. Activer un réseau de la sorte, c'est le nourrir d'échanges. Il faut écrire ses propres expériences et les transmettre, lire et entendre celles des autres, généraliser ce qui peut l'être, théoriser, publier. Les régies de quartiers appartiennent à une mouvance professionnelle qui se cherche. Elles ne peuvent pas chercher seules et ont besoin de repères comparatifs et de l'évaluation permanente des professionnels proches.

- **Le réseau des régies de quartier**

Le réseau des régies de quartier existe de façon formelle et même organisationnelle. C'est le Comité National de Liaison des Régies de Quartier, ou le CNLRQ. Le CNLRQ est à la fois une organisation et un réseau informel. Il convient de distinguer les deux. En tant qu'organisation, le CNLRQ fédère les régies par l'appartenance. Les régies adhèrent au CNLRQ parce qu'elles souscrivent à ses documents fondateurs, à ses orientations présentes, à ses façon de faire. Ces adhésions n'ont de sens qu'à condition d'une réflexion critique permanente qu'il est important de maintenir aussi vive que possible. Pourtant, par un jeu qui est celui du label, chaque régie se doit d'obéir à certaines règles de fonctionnement.

Par ailleurs, le CNLRQ est un réseau logistique. Il offre une grande variété de services aux régies qui le composent : la formation, la négociation collective vis-à-vis des pouvoirs publics et un forum de rencontres de toutes sortes et un mouvement de gens attachés à des pratiques communes.

**(1)** Extrait de "Topo-Guide, Des régies de quartier, tisser du lien social" de Marc HATZFELD, Ed. Desclée De Brouwer, 1998.

(retour)

**(2)** L'état du réseau : plus de 130 régies sont adhérentes ou en cours d'adhésion (plus une trentaine de projets). 4 000 personnes par mois travaillent en moyenne dans une régie (2 500 équivalent temps plein) et 7 000 personnes sont employées au cours d'une année. Le réseau compte 2 500 administrateurs bénévoles et près d'un million d'habitants concerné. (retour)

---

ESF - , numéro Août / Septembre 1998

Pour plus d'informations, contacter:

**Epargne Sans Frontière**

32, rue Le Peletier - 75009 Paris

Tél : (33-1) 01 48 00 96 82 ; Fax : (33-1) 01 48 00 96 59

Email: [esf@imagnet.fr](mailto:esf@imagnet.fr)

---



## **Une régie, pour le territoire**

*Article de presse, novembre 2002*

Récemment, le Comité National de Liaison des Régies de Quartier comptait un nouveau membre, une régie rurale. Cette nouveauté traduit une réflexion en cours sur les déclinaisons géographiques possibles des régies : régies intercommunales, régies rurales, régies de pays. Le Fil de Comète revient sur un thème déjà évoqué, les régies de territoire et s'interroge sur leur spécificité.

### **Les principes de la régie :**

Qu'elle soit de quartier ou en milieu rural, une régie se donne pour but d'améliorer le cadre de vie en créant de l'emploi, dans un esprit de solidarité et de partenariat. La régie mobilise les acteurs de l'espace concerné (habitants, collectivités, logeurs...) pour co-construire ses projets. Alors qu'il existe une charte des régies de quartier qui forment un réseau reconnu, on ne peut pas aujourd'hui avancer une définition précise des régies de territoire. Ceux qui s'en revendiquent ont décliné des statuts, des modes de fonctionnement et des priorités d'actions différents, qui sont le fruit d'une histoire locale et d'un contexte particulier. Les régies de territoire présentent des traits communs aux régies de quartier et rurales, et elles ont toutes pour terrain d'action le territoire : l'entretien et la valorisation des espaces (littoral, rivières, haies, sentiers...), la restauration du patrimoine (fontaines, pigeonniers...) et le développement local (animation, accueil, énergies renouvelables).

### **Des « entre lieux » à investir :**

Tandis qu'une régie rurale produit des services aux personnes qui sont adhérentes, une régie de territoire intervient surtout sur l'espace, notamment sur les espaces laissés pour compte par l'aménagement du territoire et délaissés par les acteurs que sont les communes et les agriculteurs. Par manque de moyens, de temps, de motivation et souvent dans un contexte de déprise agricole et de dévitalisation rurale, ces derniers n'assurent plus leur rôle traditionnel d'entretien de l'espace.

Ces lieux deviennent alors celui des régies de territoire ; elles interviennent souvent à la lisière de l'espace privé et de l'espace public. Ce mode d'intervention contribue à faire émerger de nouvelles représentations, celles d'un « tiers espace », souvent assimilé à un bien commun, bien qu'encore lieu d'une activité économique privée (agricole et artisanale). Mais ces « entre lieux » peuvent rester abandonnés à leur sort de friches ambiguës : certaines régies s'interdisent d'intervenir sur les espaces privés, tandis que d'autres le font en mettant en place des structures ad hoc pour contourner

les problèmes juridiques.

**L'obligation d'innovation :**

Les expériences recensées témoignent de la difficulté de fonctionner dans une société marquée par des oppositions peu productives entre privé-public, marchand-non marchand et rentable-caritatif. Elles cherchent toujours à inventer un outil de proximité du développement durable (environnement, emploi et lien social), à innover pour mieux perdurer sur le terrain.

Mais ces « entre lieux » peuvent rester abandonnés à leur sort de friches ambiguës : certaines régies s'interdisent d'intervenir sur les espaces privés, tandis que d'autres le font en mettant en place des structures ad hoc pour contourner les problèmes juridiques.

**L'obligation d'innovation :**

Les expériences recensées témoignent de la difficulté de fonctionner dans une société marquée par des oppositions peu productives entre privé-public, marchand-non marchand et rentable-caritatif. Elles cherchent toujours à inventer un outil de proximité du développement durable (environnement, emploi et lien social), à innover pour mieux perdurer sur le terrain.

## Annexe 3 : ENTREPRISES D'INSERTION

 [Qu'est ce qu'une entreprise d'insertion ?](#)

 [Le Public concerné](#)

 [Objectifs](#)

 [Contrats et rémunération](#)

### Qu'est ce qu'une entreprise d'insertion ?

Les entreprises d'insertion par l'économique sont des entreprises de production de biens et de services marchands qui ont pour objet spécifique de faciliter la réinsertion de personnes (jeunes et adultes), le plus souvent en situation précaire ou d'exclusion, par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques à travers un temps de passage limité en son sein .

L'entreprise d'insertion adopte le statut juridique d'une SA, SARL, Association Loi 1901 (ou droit local), coopérative,... et même si elle a un but social, l'entreprise d'insertion n'en reste pas moins une entreprise avec une nature économique. Ainsi, comme toute entreprise, les entreprises d'insertion doivent se soumettre aux lois du marché : fluctuations de l'offre et de la demande, prise en compte de la concurrence, rentabilité sectorielle, capacité d'autofinancement, partenariat...

Qu'elles relèvent des secteurs agricoles, commercial, artisanal ou des services, les entreprises d'insertion doivent présenter une garantie de viabilité économique car leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes.

Ré accoutumance au travail et intégration sur le marché de l'emploi sont les maîtres mots de l'entreprise d'insertion.

### Le Public concerné

Les salariés d'une entreprise d'insertion sont des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ou de réinsertion:

- Les bénéficiaires du RMI
- Les chômeurs de très longue durée
- Les personnes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse
- Les jeunes en grande difficulté
- Les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale
- Les personnes ayant achevé une période d'incarcération ou de désintoxication

### Objectifs

L'objectif de l'entreprise d'insertion est la création d'emplois visant la réinsertion sociale et professionnelle de personnes exclues des circuits traditionnels de l'emploi. Elle élabore donc un projet d'entreprise destiné à valoriser l'insertion sociale et professionnelle ; et pour cela, se doit d'embaucher un personnel permanent qui aura comme objectifs d'encadrer d'éduquer et de fournir l'apprentissage à ce public en difficulté.

L'entreprise doit présenter toutes les garanties de viabilité économique et offrir un soutien effectif aux personnes en insertion.

### Contrats et rémunération

Les salariés en difficulté sont embauchés :

- soit sur contrat à durée déterminée de 24 mois maximum assortis d'un salaire supérieur ou égal au SMIC (montant depuis le 1er juillet 2001: 1 127,23 EUR sur une base 39 h ; 1 011,64 EUR sur une base 35h).
- soit sur contrat aidé : contrat de qualification, d'adaptation, de retour à l'emploi ou d'orientation.

## Réseaux nationaux de l'insertion par l'économique :

### CNEI

18-20 rue Claude Tillier  
75012 Paris

T : 01 53 27 34 80

F : 01 53 27 34 84

E-mail: [cnei@cnei.org](mailto:cnei@cnei.org)

[Voire le site](#)

### Fédération Coorace

17, rue de Froment  
75011 Paris

T : 01 49 23 70 50

F : 01 48 05 67 98

E-mail: [contact@coorace.org](mailto:contact@coorace.org)

[Voire le site](#)

### CNLRO

47/49 rue Sedaine  
75011 Paris

T : 01 48 05 67 58

F : 01 48 05 38 67

E-mail: [cnlrq@wanadoo.fr](mailto:cnlrq@wanadoo.fr)

[voire le site](#)

### FNARS

76, Faubourg-St-Denis  
75010 Paris

T : 01 48 01 82 00

F : 01 47 70 27 02

E-mail: [fnars.iae@libertysurf.fr](mailto:fnars.iae@libertysurf.fr)

<http://www.fnarsidf.fr>

### L'association nationale Chantier

Ecole BP 226  
91 007 Evry

T : 01 69 24 57 70

F : 01 69 44 77 12

E-mail: [chantier.ecole@wanadoo.fr](mailto:chantier.ecole@wanadoo.fr)

[wanadoo.fr](#)

### UNIOPSS

133, rue de St-maur  
75011 Paris

T : 01 53 36 35 00

E-mail: [uniopss@uniopss.asso.fr](mailto:uniopss@uniopss.asso.fr)

[uniopss.asso.fr](#)

### RESEAU COCAGNE

2 Grande rue  
25220 CHALEZEULE

T : 03 81 21 21 10

E-mail: [rc@reseau-cocagne.asso.fr](mailto:rc@reseau-cocagne.asso.fr)

[Voire le site](#)